

§ 1^{er} Liste des subsides par prise en chargea) Services gérés par un pouvoir organisateur privé avec une OM <= 60**Service Résidentiel pour Jeunes**

	Scol + 75 Art 29 bis S	Scol 50 à 75	Scol 25 à 50	Scol -25	N Scol + 75 Art 29 bis NS	N Scol 50 à 75	N Scol 25 à 50	N Scol - 25
Déf.intel. lég.	29.407,63 €	28.691,79 €	28.331,75 €	24.752,56 €	29.407,63 €	28.691,79 €	28.331,75 €	24.752,56 €
Déf.intel. mod.	34.399,38 €	33.539,53 €	33.107,49 €	28.808,22 €	38.707,12 €	37.847,27 €	37.415,23 €	33.107,49 €
Déf.intel .sév.alité	40.363,45 €	39.236,75 €	38.673,40 €	33.044,11 €	46.793,26 €	45.670,79 €	45.111,68 €	39.495,10 €
Déf.int.sév.non al.	40.905,66 €	39.778,95 €	39.215,60 €	33.586,31 €	47.335,47 €	46.213,00 €	45.653,88 €	40.037,30 €
Déf.intel .prof.alité	40.363,45 €	39.236,75 €	38.673,40 €	33.044,11 €	46.793,26 €	45.670,79 €	45.111,68 €	39.495,10 €
Déf.int.prof.non al.+ troubles envahissant. du dév.	40.905,66 €	39.778,95 €	39.215,60 €	33.586,31 €	47.335,47 €	46.213,00 €	45.653,88 €	40.037,30 €
Troubles caract.	40.541,70 €	39.465,82 €	38.923,65 €	33.540,03 €	45.908,37 €	44.832,49 €	44.294,55 €	38.923,65 €
Av/Ambl. - 12ans	40.541,70 €	39.465,82 €	38.923,65 €	33.540,03 €	45.908,37 €	44.832,49 €	44.294,55 €	38.923,65 €
Av/Ambl. 12ans et +	32.129,19 €	31.413,35 €	31.053,32 €	27.474,12 €	35.721,09 €	35.005,25 €	34.645,22 €	31.053,32 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de - 8 ans.	51.677,55 €	50.245,87 €	49.530,03 €	42.367,41 €	58.848,64 €	57.412,73 €	56.696,89 €	49.530,03 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de 8 ans et +.	38.932,60 €	38.072,74 €	37.640,70 €	33.341,43 €	43.240,34 €	42.380,48 €	41.948,44 €	37.640,70 €
Troubles mot.,dysmélie, poliomy., malf.du squ. - 8 ans.	42.648,53 €	41.521,82 €	40.958,47 €	35.329,18 €	48.256,63 €	47.134,16 €	46.575,05 €	40.958,47 €
Troubles mot.,dysmélie, poliomy., malf.du squ. 8 ans et +.	37.906,36 €	37.008,39 €	36.559,40 €	32.061,05 €	42.413,18 €	41.510,97 €	41.061,98 €	36.559,40 €
Paralysie cérébrale, sclér. en plaque, spinabif., myopathie, neurop.	56.953,98 €	55.454,54 €	54.709,05 €	47.220,27 €	64.446,99 €	62.951,78 €	62.202,05 €	54.709,05 €
Affection chron. non-contagieuse	36.639,72 €	35.779,86 €	35.347,82 €	31.048,55 €	40.947,45 €	40.087,60 €	39.655,56 €	35.347,82 €
Autisme	40.541,70 €	39.465,82 €	38.923,65 €	33.540,03 €	45.908,37 €	44.832,49 €	44.294,55 €	38.923,65 €
Lésion cérébrale congénitale ou acquise	56.953,98 €	55.454,54 €	54.709,05 €	47.220,27 €	64.446,99 €	62.951,78 €	62.202,05 €	54.709,05 €

Service Résidentiel pour Adultes

	+ 75	50 à 75	25 à 50	- 25
A	40.920,44 €	40.090,93 €	39.672,06 €	35.508,06 €
B	43.012,66 €	42.137,98 €	41.702,68 €	37.337,46 €
C	52.342,12 €	51.196,40 €	50.625,59 €	44.905,21 €
Article 29 bis	52.342,12 €	52.342,12 €	52.342,12 €	52.342,12 €

Service Résidentiel de Nuit pour Adultes

A	18.727,85 €
B	19.345,16 €
C et Article 29 bis	20.044,09 €
D	27.365,04 €

Service d'Accueil de Jour pour Jeunes non scolarisables

Déficiência intellectuelle légère	14.425,62 €
Déficiência intellectuelle modérée	17.107,89 €
Déficiência intellectuelle sévère	17.107,89 €
Déf.int.prof.+ troubles envahissant du dév.- 6 ans.	25.509,65 €
Déf.int.prof.+ troubles envahissant du dév.6 ans et +.	22.515,06 €
Troubles caractériels.	26.292,91 €
Av/Ambl. - 12ans	19.120,68 €
Av/Ambl. 12ans et +	16.373,08 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de - 8 ans.	24.328,73 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de 8 ans et +.	18.562,01 €
Tr. mot.,dysmélie, poliomy., malf.du squ. - 8 a.	24.641,37 €
Tr. mot.,dysmélie, poliomy., malf.du squ. 8 a. et +.	22.699,36 €
Paral. cérébr., sclér. en plaque, spinabif., etc.	34.141,36 €
Autisme	26.292,91 €
Lésion cérébrale congénitale ou acquise	34.141,36 €

Service d'Accueil de Jour pour Adultes

A	18.075,17 €
B	18.290,75 €
C et Article 29 bis	25.786,67 €

Service de Placement Familial

	7.808,83 €
--	------------

Service Résidentiel de Transition

	13.531,92 €
--	-------------

b) Services gérés par un pouvoir organisateur privé avec une OM > 60

Service Résidentiel pour Jeunes

	Scol + 75	Scol 50 à 75	Scol 25 à 50	Scol -25	N Scol + 75	N Scol 50 à 75	N Scol 25 à 50	N Scol - 25 50
Déf.intel. lég.	27.817,66 €	27.101,82 €	26.741,78 €	23.162,59 €	27.817,66 €	27.101,82 €	26.741,78 €	23.162,59 €
Déf.intel. mod.	32.809,42 €	31.949,56 €	31.517,52 €	27.218,25 €	37.117,16 €	36.257,30 €	35.825,26 €	31.517,52 €
Déf.intel.sév.alité	38.773,49 €	37.646,78 €	37.083,43 €	31.454,14 €	45.203,30 €	44.080,83 €	43.521,71 €	37.905,13 €
Déf.int.sév.non al.	39.315,69 €	38.188,98 €	37.625,63 €	31.996,35 €	45.745,50 €	44.623,03 €	44.063,91 €	38.447,33 €
Déf.intel.prof.alité	38.773,49 €	37.646,78 €	37.083,43 €	31.454,14 €	45.203,30 €	44.080,83 €	43.521,71 €	37.905,13 €
Déf.int.prof.non al.+ troubles envahissant. du dév.	39.315,69 €	38.188,98 €	37.625,63 €	31.996,35 €	45.745,50 €	44.623,03 €	44.063,91 €	38.447,33 €
Troubles caract.	38.951,73 €	37.875,85 €	37.333,68 €	31.950,07 €	44.318,40 €	43.242,52 €	42.704,59 €	37.333,68 €
Av/Ambl. - 12ans	38.951,73 €	37.875,85 €	37.333,68 €	31.950,07 €	44.318,40 €	43.242,52 €	42.704,59 €	37.333,68 €
Av/Ambl. 12ans et +	30.539,22 €	29.823,38 €	29.463,35 €	25.884,16 €	34.131,12 €	33.415,28 €	33.055,25 €	29.463,35 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de - 8 ans.	50.087,58 €	48.655,90 €	47.940,07 €	40.777,44 €	57.258,67 €	55.822,76 €	55.106,92 €	47.940,07 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de 8 ans et +.	37.342,63 €	36.482,78 €	36.050,73 €	31.751,47 €	41.650,37 €	40.790,52 €	40.358,47 €	36.050,73 €
Troubles mot.,dysmél., poliom., malf.du squ. - 8 ans.	41.058,56 €	39.931,85 €	39.368,50 €	33.739,21 €	46.666,67 €	45.544,20 €	44.985,08 €	39.368,50 €
Troubles mot.,dysmél., poliom., malf.du squ. 8 ans et +.	36.316,39 €	35.418,42 €	34.969,43 €	30.471,08 €	40.823,21 €	39.921,00 €	39.472,01 €	34.969,43 €
Paralysie cérébrale, sclér. en plaque, spinabif., myopathie, neurop.	55.364,02 €	53.864,57 €	53.119,08 €	45.630,31 €	62.857,02 €	61.361,81 €	60.612,09 €	53.119,08 €
Affection chron. non-contagieuse	35.049,75 €	34.189,89 €	33.757,85 €	29.458,58 €	39.357,49 €	38.497,63 €	38.065,59 €	33.757,85 €
Autisme	38.951,73 €	37.875,85 €	37.333,68 €	31.950,07 €	44.318,40 €	43.242,52 €	42.704,59 €	37.333,68 €
Lésion cérébrale congénitale ou acquise	55.364,02 €	53.864,57 €	53.119,08 €	45.630,31 €	62.857,02 €	61.361,81 €	60.612,09 €	53.119,08 €

Service Résidentiel pour Adultes

	+ 75	50 à 75	25 à 50	- 25
A	39.330,48 €	38.500,96 €	38.082,10 €	33.918,09 €
B	41.422,70 €	40.548,01 €	40.112,72 €	35.747,49 €
C	50.752,15 €	49.606,43 €	49.035,62 €	43.315,25 €

Service Résidentiel de Nuit pour Adultes

A	17.137,88 €
B	17.755,19 €
C	18.454,12 €
D	25.775,07 €

Service d'Accueil de Jour pour Jeunes non scolarisables

Déficiência intellectuelle légère	12.922,88 €
Déficiência intellectuelle modérée	15.605,15 €
Déficiência intellectuelle sévère	15.605,15 €
Déf.int.prof.+ troubles envahissant du dév.- 6 ans.	24.006,91 €
Déf.int.prof.+ troubles envahissant du dév.6 ans et +.	21.012,33 €
Troubles caractériels.	24.790,18 €
Av/Ambl. - 12ans	17.617,94 €
Av/Ambl. 12ans et +	14.870,35 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de - 8 ans.	22.825,99 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de 8 ans et +.	17.059,27 €
Tr. mot.,dysmélie, poliomy., malf.du squ. - 8 a.	23.138,64 €
Tr. mot.,dysmélie, poliomy., malf.du squ. 8 a. et +.	21.196,63 €
Paral. cérébr., sclér. en plaque, spinabif., etc.	32.638,63 €
Autisme	24.790,18 €
Lésion cérébrale congénitale ou acquise	32.638,63 €

Service d'Accueil de Jour pour Adultes

A	16.572,43 €
B	16.788,02 €
C	24.283,93 €

Service de Placement Familial

	7.808,83 €
--	------------

Service Résidentiel de Transition

	13.531,92 €
--	-------------

c) Services gérés par un pouvoir organisateur public avec une OM <= 60

Service Résidentiel pour Jeunes

	Scol + 75	Scol 50 à 75	Scol 25 à 50	Scol -25	N Scol + 75	N Scol 50 à 75	N Scol 25 à 50	N Scol - 25
Déf.intel. lég.	27.865,55 €	27.204,41 €	26.871,89 €	23.566,23 €	27.865,55 €	27.204,41 €	26.871,89 €	23.566,23 €
Déf.intel. mod.	32.491,50 €	31.697,35 €	31.298,33 €	27.327,62 €	36.470,03 €	35.675,89 €	35.276,86 €	31.298,33 €
Déf.intel.sév.alité	38.004,28 €	36.963,68 €	36.443,38 €	31.244,29 €	43.954,82 €	42.918,13 €	42.401,74 €	37.214,39 €
Déf.int.sév.non al.	38.506,09 €	37.465,49 €	36.945,19 €	31.746,10 €	44.456,63 €	43.419,94 €	42.903,55 €	37.716,20 €
Déf.intel.prof.alité	38.004,28 €	36.963,68 €	36.443,38 €	31.244,29 €	43.954,82 €	42.918,13 €	42.401,74 €	37.214,39 €
Déf.int.prof.non al.+ troubles envahissant. du dév.	38.506,09 €	37.465,49 €	36.945,19 €	31.746,10 €	44.456,63 €	43.419,94 €	42.903,55 €	37.716,20 €
Troubles caract.	38.181,25 €	37.187,60 €	36.686,86 €	31.714,67 €	43.137,80 €	42.144,14 €	41.647,31 €	36.686,86 €
Av/Ambl. - 12ans	38.181,25 €	37.187,60 €	36.686,86 €	31.714,67 €	43.137,80 €	42.144,14 €	41.647,31 €	36.686,86 €
Av/Ambl. 12ans et +	30.410,31 €	29.749,17 €	29.416,65 €	26.110,98 €	33.727,71 €	33.066,57 €	32.734,05 €	29.416,65 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de - 8 ans.	48.516,80 €	47.194,53 €	46.533,40 €	39.918,16 €	55.139,87 €	53.813,69 €	53.152,55 €	46.533,40 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de 8 ans et +.	36.745,03 €	35.950,88 €	35.551,86 €	31.581,15 €	40.723,56 €	39.929,42 €	39.530,39 €	35.551,86 €
Troubles mot.,dysmélie, poliomy., malf.du squ. - 8 ans.	40.148,37 €	39.107,77 €	38.587,47 €	33.388,38 €	45.327,90 €	44.291,21 €	43.774,82 €	38.587,47 €
Troubles mot.,dysmélie, poliomy., malf.du squ. 8 ans et +.	35.768,81 €	34.939,46 €	34.524,78 €	30.370,21 €	39.931,21 €	39.097,95 €	38.683,27 €	34.524,78 €
Paralysie cérébrale, sclér. en plaque, spinabif., myopathie, neurop.	53.445,85 €	52.060,99 €	51.372,48 €	44.456,01 €	60.366,23 €	58.985,29 €	58.292,86 €	51.372,48 €
Affection chron. non-contagieuse	34.598,91 €	33.804,76 €	33.405,74 €	29.435,03 €	38.577,44 €	37.783,30 €	37.384,27 €	33.405,74 €
Autisme	38.181,25 €	37.187,60 €	36.686,86 €	31.714,67 €	43.137,80 €	42.144,14 €	41.647,31 €	36.686,86 €
Lésion cérébrale congénitale ou acquise	53.445,85 €	52.060,99 €	51.372,48 €	44.456,01 €	60.366,23 €	58.985,29 €	58.292,86 €	51.372,48 €

Service Résidentiel pour Adultes

	+ 75	50 à 75	25 à 50	- 25
A	38.521,49 €	37.754,55 €	37.367,29 €	33.517,42 €
B	40.457,20 €	39.648,50 €	39.246,05 €	35.210,15 €
C	49.159,80 €	48.100,52 €	47.572,78 €	42.283,96 €

Service Résidentiel de Nuit pour Adultes

A	17.969,09 €
B	18.539,46 €
C	19.185,25 €
D	25.949,57 €

Service d'Accueil de Jour pour Jeunes non scolarisables

Déficiência intellectuelle légère	13.761,07 €
Déficiência intellectuelle modérée	16.248,14 €
Déficiência intellectuelle sévère	16.248,14 €
Déf.int.prof.+ troubles envahissant du dév.- 6 ans.	23.987,05 €
Déf.int.prof.+ troubles envahissant du dév.6 ans et +.	21.228,59 €
Troubles caractériels.	24.726,86 €
Av/Ambl. - 12ans	18.107,65 €
Av/Ambl. 12ans et +	15.576,54 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de - 8 ans.	22.947,39 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de 8 ans et +.	17.608,87 €
Tr. mot.,dysmélie, poliomy., malf.du squ. - 8 a.	23.232,26 €
Tr. mot.,dysmélie, poliomy., malf.du squ. 8 a. et +.	21.443,56 €
Paral. cérébr., sclér. en plaque, spinabif., etc.	32.068,20 €
Autisme	24.726,86 €
Lésion cérébrale congénitale ou acquise	32.068,20 €

Service d'Accueil de Jour pour Adultes

A	17.127,76 €
B	17.326,40 €
C	24.326,63 €

Service de Placement Familial

	7.397,58 €
--	------------

Service Résidentiel de Transition

	12.700,22 €
--	-------------

d) Services gérés par un pouvoir organisateur public avec une OM > 60

Service Résidentiel pour Jeunes

	Scol + 75	Scol 50 à 75	Scol 25 à 50	Scol -25	N Scol + 75	N Scol 50 à 75	N Scol 25 à 50	N Scol - 25
Déf.intel. lég.	26.312,60 €	25.651,47 €	25.318,94 €	22.013,28 €	26.312,60 €	25.651,47 €	25.318,94 €	22.013,28 €
Déf.intel. mod.	30.938,55 €	30.144,41 €	29.745,38 €	25.774,67 €	34.917,08 €	34.122,94 €	33.723,91 €	29.745,38 €
Déf.intel.sév.alité	36.451,33 €	35.410,73 €	34.890,43 €	29.691,34 €	42.401,87 €	41.365,18 €	40.848,79 €	35.661,44 €
Déf.int.sév.non al.	36.953,14 €	35.912,54 €	35.392,24 €	30.193,15 €	42.903,68 €	41.866,99 €	41.350,60 €	36.163,25 €
Déf. int. prof. alité	36.451,33 €	35.410,73 €	34.890,43 €	29.691,34 €	42.401,87 €	41.365,18 €	40.848,79 €	35.661,44 €
Déf.int.prof.non al.+ troubles envahissant. du dév.	36.953,14 €	35.912,54 €	35.392,24 €	30.193,15 €	42.903,68 €	41.866,99 €	41.350,60 €	36.163,25 €
Troubles caract.	36.628,31 €	35.634,65 €	35.133,91 €	30.161,72 €	41.584,85 €	40.591,19 €	40.094,37 €	35.133,91 €
Av/Ambi. - 12ans	36.628,31 €	35.634,65 €	35.133,91 €	30.161,72 €	41.584,85 €	40.591,19 €	40.094,37 €	35.133,91 €
Av/Ambi. 12ans et +	28.857,36 €	28.196,22 €	27.863,70 €	24.558,04 €	32.174,76 €	31.513,63 €	31.181,10 €	27.863,70 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de - 8 ans.	46.963,85 €	45.641,58 €	44.980,45 €	38.365,21 €	53.586,92 €	52.260,74 €	51.599,61 €	44.980,45 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de 8 ans et +.	35.192,08 €	34.397,94 €	33.998,91 €	30.028,20 €	39.170,61 €	38.376,47 €	37.977,44 €	33.998,91 €
Troubles mot.,dysmél., poliomy., malf.du squ. - 8 ans.	38.595,42 €	37.554,82 €	37.034,52 €	31.835,44 €	43.774,95 €	42.738,26 €	42.221,88 €	37.034,52 €
Troubles mot.,dysmél., poliomy., malf.du squ. 8 ans et +.	34.215,86 €	33.386,51 €	32.971,84 €	28.817,26 €	38.378,26 €	37.545,00 €	37.130,32 €	32.971,84 €
Paralysie cérébrale, sclér. en plaque, spinabif., myopathie, neurop.	51.892,90 €	50.508,05 €	49.819,53 €	42.903,06 €	58.813,29 €	57.432,34 €	56.739,91 €	49.819,53 €
Affection chron. non-contagieuse	33.045,96 €	32.251,82 €	31.852,79 €	27.882,08 €	37.024,49 €	36.230,35 €	35.831,32 €	31.852,79 €
Autisme	36.628,31 €	35.634,65 €	35.133,91 €	30.161,72 €	41.584,85 €	40.591,19 €	40.094,37 €	35.133,91 €
Lésion cérébrale congénitale ou acquise	51.892,90 €	50.508,05 €	49.819,53 €	42.903,06 €	58.813,29 €	57.432,34 €	56.739,91 €	49.819,53 €

Service Résidentiel pour Adultes

	+ 75	50 à 75	25 à 50	- 25
A	36.968,54 €	36.201,60 €	35.814,34 €	31.964,48 €
B	38.904,25 €	38.095,55 €	37.693,10 €	33.657,20 €
C	47.606,85 €	46.547,57 €	46.019,83 €	40.731,01 €

Service Résidentiel de Nuit pour Adultes

A	16.416,14 €
B	16.986,51 €
C	17.632,30 €
D	24.396,62 €

Service d'Accueil de Jour pour Jeunes non scolarisables

Déficiência intellectuelle légère	12.290,88 €
Déficiência intellectuelle modérée	14.777,95 €
Déficiência intellectuelle sévère	14.777,95 €
Déf.int.prof.+ troubles envahissant du dév.- 6 ans.	22.516,85 €
Déf.int.prof.+ troubles envahissant du dév.6 ans et +.	19.758,40 €
Troubles caractériels.	23.256,67 €
Av/Ambl. - 12ans	16.637,46 €
Av/Ambl. 12ans et +	14.106,35 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de - 8 ans.	21.477,19 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de 8 ans et +.	16.138,68 €
Tr. mot.,dysmélie, poliomy., malf.du squ. - 8 a.	21.762,06 €
Tr. mot.,dysmélie, poliomy., malf.du squ. 8 a. et +.	19.973,37 €
Paral. cérébr., sclér. en plaque, spinabif., etc.	30.598,01 €
Autisme	23.256,67 €
Lésion cérébrale congénitale ou acquise	30.598,01 €

Service d'Accueil de Jour pour Adultes

A	15.657,57 €
B	15.856,20 €
C	22.856,43 €

Service de Placement Familial

	7.397,58 €
--	------------

Service Résidentiel de Transition

	12.700,22 €
--	-------------

§ 2. Les subventions par prise en charge qui figurent au § 1^{er} de la présente annexe ont été calculées par addition des montants suivants :

a) Pour les services autres que les services de placement familial et les services résidentiels de transition

Montant n° 1 (représentant une moyenne des charges de fonctionnement) :

2.995,58 €	en service résidentiel <= 60 prises en charge
2.979,85 €	en service résidentiel > 60 prises en charge
1.473,82 €	en service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisés et service d'accueil de jour pour adultes avec une O.M. <= 60 prises en charge
1.390,14 €	en service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisés et service d'accueil de jour pour adultes avec une O.M. > 60 prises en charge

Montant n° 2 (représentant une moyenne des charges de personnel non éducatif) :

Pour les services gérés par un pouvoir organisateur privé

7.962,37 €	en service résidentiel <= 60 prises en charge
6.388,13 €	en service résidentiel > 60 prises en charge
5.590,61 €	en service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisés et service d'accueil de jour pour adultes avec une O.M. <= 60 prises en charge
4.171,55 €	en service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisés et service d'accueil de jour pour adultes avec une O.M. > 60 prises en charge

Ces montants sont obtenus par la multiplication des coefficients de subventionnement figurant à l'annexe XIII par les barèmes moyens suivants, compte tenu d'une ancienneté pécuniaire moyenne de dix ans :

25.766,96 €	pour le personnel administratif
32.003,63 €	pour les comptables
24.168,03 €	pour les ouvriers
33.718,47 €	pour les assistants sociaux
39.569,05 €	pour les directeurs dans les services dont l'O.M.R. est <= à 60
48.146,21 €	pour les directeurs dans les services dont l'O.M.R. est > à 60

La somme des résultats est augmentée d'un pourcentage forfaitaire de charges patronales légales et complémentaires fixé comme suit :

55,66 %	en service résidentiel
51,89 %	en service d'accueil de jour

Pour les services gérés par un pouvoir organisateur public

7.794,37 €	en service résidentiel <= 60 prises en charge
6.257,15 €	en service résidentiel > 60 prises en charge
5.471,96 €	en service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisés et service d'accueil de jour pour adultes avec une O.M. <= 60 prises en charge
4.085,44 €	en service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisés et service d'accueil de jour pour adultes avec une O.M. > 60 prises en charge

Ces montants sont obtenus par la multiplication des coefficients de subventionnement figurant à l'annexe XIII par les barèmes moyens suivants, compte tenu d'une ancienneté pécuniaire moyenne de dix ans :

25.328,74 €	pour le personnel administratif
31.183,29 €	pour les comptables
23.640,92 €	pour les ouvriers
33.353,83 €	pour les assistants sociaux
38.335,64 €	pour les directeurs dans les services dont l'O.M.R. est <= à 60
46.958,65 €	pour les directeurs dans les services dont l'O.M.R. est > à 60

La somme des résultats est augmentée d'un pourcentage forfaitaire de charges patronales légales et complémentaires fixé comme suit :

55,66 %	en service résidentiel
51,89 %	en service d'accueil de jour

Montant n° 3 (représentant une moyenne des charges de personnel éducatif)

Pour les services gérés par un pouvoir organisateur privé

Selon le type de prises en charge, les coefficients de subventionnement prévu au point a) de l'annexe XIV sont multipliés par les barèmes suivants, compte tenu d'une ancienneté pécuniaire moyenne de dix ans :

35.326,57 €	pour les psychologues, paramédicaux et personnel spécial
33.390,65 €	pour les éducateurs Cl1, 2A et chef éduc.
25.150,48 €	pour les éducateurs Cl EB, Cl 3, puéricultrices et assimilés
37.720,32 €	pour les éducateurs chef de groupe

Les montants sont adaptés à l'ancienneté pécuniaire moyenne réelle en cas d'octroi du supplément pour ancienneté tel que visé à l'article 26 du présent arrêté.

La somme des résultats est augmentée d'un pourcentage forfaitaire de charges patronales légales et complémentaires fixé comme suit :

59,36 %	en service résidentiel
51,89 %	en service d'accueil de jour

Pour les services gérés par un pouvoir organisateur public

Selon le type de prises en charge, les coefficients de subventionnement prévu au point a) de l'annexe XIV sont multipliés par les barèmes suivants, compte tenu d'une ancienneté pécuniaire moyenne de dix ans :

34.961,37 €	pour les psychologues, paramédicaux et personnel spécial
32.494,85 €	pour les éducateurs Cl1, 2A et chef éduc.
24.738,10 €	pour les éducateurs Cl 2B, Cl 3, puéricultrices et assimilés
36.821,16 €	pour les éducateurs chef de groupe

Les montants sont adaptés à l'ancienneté pécuniaire moyenne réelle en cas d'octroi du supplément pour ancienneté tel que visé à l'article 26 du présent arrêté.

La somme des résultats est augmentée d'un pourcentage forfaitaire de charges patronales légales et complémentaires fixé comme suit :

51,09 %	en service résidentiel
43,62 %	en service d'accueil de jour

Pour l'ensemble des services

On applique ensuite le coefficient suivant compte tenu des disponibilités budgétaires :

82 %	en service résidentiel pour jeunes
100 %	en service résidentiel de nuit pour adultes
82 %	en service résidentiel pour adultes
100 %	en service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisés
85 %	en service d'accueil de jour pour adultes

D'autre part, la répartition implicite de l'encadrement entre les éducateurs de « catégorie I » et de la « catégorie II » prévue par les coefficients du point a) de l'annexe XIV est réajustée annuellement par l'Agence.

Cette répartition rend compte de la moyenne par catégorie d'institutions constatée durant l'année de référence soit :

76,15 %	EDUC. I	/	23,85 %	EDUC. II	en service résidentiel pour adultes
83,29 %	EDUC. I	/	16,71 %	EDUC. II	en service résidentiel de nuit pour adultes
88,15 %	EDUC. I	/	11,85 %	EDUC. II	en service résidentiel pour jeunes
88,95 %	EDUC. I	/	11,05 %	EDUC. II	en service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisables
84,48 %	EDUC. I	/	15,52 %	EDUC. II	en service d'accueil de jour pour adultes

b) Pour les services de placement familial

Montant n° 1 (représentant une moyenne des charges de fonctionnement) :

1.511,41 €

Montant n° 2 (représentant une moyenne des charges de personnel non éducatif et éducatif) :

Les coefficients de subventionnement prévus au point b) de l'annexe XIV sont multipliés par les barèmes suivants, compte tenu d'une ancienneté pécuniaire moyenne de dix ans :

Pour les institutions privées

33.718,47 €	pour la fonction de directeur
33.718,47 €	pour la fonction d'assistant social et/ou éducateur (minimum cl. 2A)
35.326,57 €	pour les psychologues et/ou paramédicaux
24.494,70 €	pour la fonction de commis

Pour les institutions publiques

33.353,83 €	pour la fonction de directeur
33.353,83 €	pour la fonction d'assistant social et/ou éducateur (minimum cl. 2A)
34.961,37 €	pour les psychologues et/ou paramédicaux
24.049,95 €	pour la fonction de commis

Les montants sont adaptés à l'ancienneté pécuniaire moyenne réelle en cas d'octroi du supplément pour ancienneté tel que visé à l'article 26 du présent arrêté.

La somme des résultats obtenus est augmentée d'un pourcentage forfaitaire de charges patronales légales et complémentaires fixé comme suit :

51,89 %	pour les institutions privées
43,62 %	pour les institutions publiques

c) Pour les services résidentiels de transition

Montant n° 1 (représentant une moyenne des charges de fonctionnement) :

390,99 €

Montant n° 2 (représentant une moyenne des charges de personnel non éducatif et éducatif) :

Les coefficients de subventionnement prévus au point b) de l'annexe XIV sont multipliés par les barèmes suivants, compte tenu d'une ancienneté pécuniaire moyenne de dix ans :

33.718,47 €	pour les institutions privées
33.353,83 €	pour les institutions publiques

Les montants sont adaptés à l'ancienneté pécuniaire moyenne réelle en cas d'octroi du supplément pour ancienneté tel que visé à l'article 26 du présent arrêté.

La somme des résultats obtenus est augmentée d'un pourcentage forfaitaire de charges patronales légales et complémentaires fixé comme suit :

55,89 %	pour les institutions privées
47,62 %	pour les institutions publiques

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 24 février 2011 modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 9 octobre 1997 relatif aux conditions d'agrément et de subventionnement des services résidentiels, d'accueil de jour et de placement familial pour personnes handicapées.

Namur, le 24 février 2011.

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

La Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances,

Mme E. TILLIEUX